

15 | 15 | 15

Objet de la délibération

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mardi 19 janvier 2010

L'an deux mil dix et le mardi dix neuf janvier, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**
Présents : Jocelyne KAHL, Christine BOUCHÉ, Bernard KALCH, Philippe KULLMANN, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Yannick EON, Gérard LEVY, Alain KRUMENACKER, Jean-Luc BURCKEL, Pascale RIEDINGER, Christine HEITZMANN. Pascal DIEMER, José EXTREMERA.

CONVENTION D'ASSISTANCE À LA RÉDACTION DU DOCUMENT UNIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place d'un document unique est obligatoire pour tout employeur, quelle que soit sa taille et l'effectif de la collectivité. Le document doit contenir l'inventaire des risques, l'unité de travail, le classement des risques et les mesures de préventions.

Sa mise à jour doit être annuelle.

Le document unique doit être tenu à la disposition des salariés de la collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de mettre en place un document unique,
- confie la rédaction du document unique à la société RISK PARTENAIRES de MONSWILLER,
- autorise le Maire à signer la convention d'assistance à la rédaction du document unique avec la société RISK PARTENAIRES de MONSWILLER,
- désigne M. Jean-Jacques KAISER, personne référent, qui accompagnera le technicien de RISK PARTENAIRES sur les divers sites de la commune,
- donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer toutes les pièces à intervenir, ainsi que les mises à jour annuelles se rapportant au document unique.

/

Objet de la délibération

ADHESION AU PACTE 57 DU CONSEIL GENERAL

Le Maire expose aux conseillers municipaux les nouvelles modalités d'attribution des subventions du Conseil Général aux communes, par un Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires mosellans : le PACTE 57.

Ce nouveau système d'aide aux collectivités prend effet pour notre commune dès le 1^{er} janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce nouveau dispositif pour le subventionnement des travaux d'investissement de la commune.

/

Objet de la délibération

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Le Maire informe les membres du conseil municipal du sinistre survenu à l'école primaire, le 22 décembre 2009, suite à la rupture d'une canalisation d'eau.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte le chèque de remboursement des assurances Groupama, établi par le Cabinet BARTHELEMY, expert.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

/

Objet de la délibération

**PACTE AMENAGEMENT 2010-2011 - AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE
EXTENSION ET MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE**

Appelé à en délibérer,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) Aménagement pour la période 2010-2011, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 51 845,00 € :

- charge Monsieur le Maire d'adresser aux services départementaux, la présente délibération ainsi que le dossier complet,
- donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la dite convention,

La dotation garantie sera affectée sur le projet suivant :

Intitulé du projet	Montant en € HT	Dotation garantie en €	Abondements sollicités
Amélioration du cadre de vie - Agrandissement de la salle socioculturelle	367 304,14 €	51 845,00 €	OUI

/

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E. : REAMENAGEMENT DU
CHAUFFAGE DU LOGEMENT COMMUNAL**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la vétusté de la chaudière au logement communal sis n° 03 rue de l'église. La chaudière actuelle à près d'une trentaine d'année, et ne présente aucune économie d'énergie. Aussi ; il s'avère indispensable de procéder au remplacement de celle-ci.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Le montant du devis de la société ECO-NRJ d'AVRICOURT, en date du 12 janvier 2010, s'élève à 4 540,00 HT, soit 5 429,84 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2010, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	4 540,00 €
COUT TOTAL T.T.C.	5 429,84 €
Subvention D.G.E. si obtention : 35 %	1 589,00 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	840,65 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2010	3 000,19 €

- **SOLLICITE** la Dotation Globale d'Equipement
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E. : ACQUISITION DE GROS MATERIEL COMMUNAL :

En vue de faciliter le travail au quotidien de l'adjoint technique, le Conseil Municipal décide l'acquisition de divers équipements ; à savoir :

- une débroussailleuse pour un montant de 7 600,00 € HT ; soit 9089,60 € TTC.
- une remorque pour un montant de 2 290,00 € HT ; soit 2 738,84 € TTC.
- un tracteur-tondeuse pour un montant de 23 500,00 € HT ; soit 28 106,00 € TTC

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2010, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	33 390,00 €
COUT TOTAL T.T.C.	39 934,44 €
Subvention D.G.E. si obtention : 35 %	11 686,50 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	6 182,65 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2010	22 065,29 €

- **SOLLICITE** la Dotation Globale d'Equipement
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E. : INSTALLATION D'UN TABLEAU NUMERIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE :

Afin de répondre aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes, le Conseil Municipal, décide l'acquisition d'un tableau numérique pour le Cours Moyen.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Le montant du devis de la société GM INFORMATIQUE DE BUHL, du 18 janvier 2010, s'élève à 2 691,47 € H.T., soit 3 219,00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2010, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	2 691,47 €
COUT TOTAL T.T.C.	3 219,00 €
Subvention D.G.E. si obtention : 35 %	942,01 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	498,37 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2010	1 778,62 €

- **SOLLICITE** la Dotation Globale d'Equipement
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E. : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT D'HYGIENE, DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME ELECTRIQUE, DE REMISE AUX NORMES DE SECURITE ET CREATION D'UNE SALLE DE MOTRICITE A L'ECOLE PRIMAIRE :

La commune compte deux classes maternelles, l'une d'elle est implantée dans les locaux de l'école primaire, pas très bien adaptée pour des jeunes enfants. Vu l'évolution importante des effectifs pour la rentrée scolaire 2010/2011, et les années suivantes, il s'avère nécessaire de créer une salle de motricité dans ce bâtiment et de procéder à des travaux de mise en conformité du système électrique, de revoir la sécurité des escaliers et des travaux de peinture pour une meilleure hygiène.

En conclusion, le Maire propose et soumet au C.M. les devis pour ce projet.

- Société MANELEC «électricité» pour 1 454,10 € HT, soit 1 739,10 € TTC
- Société R.G. entreprise «peinture» pour 3 695,93 € HT, soit 4 420,33 € TTC
- Société STENGER «carrelage» pour 2 310,00 € HT, soit 2 762,76 € TTC
- Société HORVAT «escaliers» pour 13 436,36 € HT, soit 16 069,89 € TTC
- Otto office «mobilier» pour 387,11 € HT, soit 462,98 € TTC
- Bourrelier éducation «mobilier» pour 423,00 € HT, soit 505,91 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2010, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	21 706,50 €
COUT TOTAL T.T.C.	25 960,97 €
Subvention D.G.E. si obtention : 35 %	7 597,27 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	4 019,28 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2010	14 344,42 €

- **SOLLICITE** la Dotation Globale d'Équipement
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E. : PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE SOCIO CULTURELLE ET MISE AUX NORMES DES SANITAIRES ET DE LA CUISINE :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que pour un meilleur confort des associations et des utilisateurs, qu'il serait nécessaire d'agrandir la salle socioculturelle et procéder à la mise aux normes des sanitaires et de la cuisine.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Le montant du devis de la société «EQUINOXE ARCHITECTURE», en date du 15 janvier 2010, s'élève à 367 304,14 HT, soit 439 295,75 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2010, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	367 304,14 €
COUT TOTAL T.T.C.	439 295,75 €
Subvention D.G.E. si obtention : 35 %	128 556,45 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	68 011,77 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2010	242 727,53 €

- **SOLLICITE** la Dotation Globale d'Équipement
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la délibération

DEMANDE DE SUBVENTION SENATORIALE : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT D'HYGIENE, DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME ELECTRIQUE, DE REMISE AUX NORMES DE SECURITE ET CREATION D'UNE SALLE DE MOTRICITE A L'ECOLE PRIMAIRE :

La commune compte deux classes maternelles, l'une d'elle est implantée dans les locaux de l'école primaire, pas très bien adaptée pour des jeunes enfants. Vu l'évolution importante des effectifs pour la rentrée scolaire 2010/2011, et les années suivantes, il s'avère nécessaire de créer une salle de motricité dans ce bâtiment et de procéder à des travaux de mise en conformité du système électrique, de revoir la sécurité des escaliers et des travaux de peinture pour une meilleure hygiène.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal les devis pour ce projet.

- Société MANELEC «électricité» pour 1 454,10 € HT, soit 1 739,10 € TTC
- Société R.G. entreprise «peinture» pour 3 695,93 € HT, soit 4 420,33 € TTC
- Société STENGER «carrelage» pour 2 310,00 € HT, soit 2 762,76 € TTC
- Société HORVAT «escaliers» pour 13 436,36 € HT, soit 16 069,89 € TTC
- Otto office «mobilier» pour 387,11 € HT, soit 462,98 € TTC
- Bourrelier éducation «mobilier» pour 423,00 € HT, soit 505,91 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2010, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	21 706,50 €
COUT TOTAL T.T.C.	25 960,97 €
Subvention D.G.E. si obtention : 35 %	7 597,27 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	4 019,28 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2010	14 344,42 €

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès des Sénateurs de la Moselle
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

DEMANDE DE SUBVENTION SENATORIALE POUR L' ACQUISITION DE GROS MATERIEL COMMUNAL :

En vue de faciliter le travail au quotidien de l'adjoint technique, le Conseil Municipal décide l'acquisition de divers équipements ; à savoir :

- une débroussailleuse pour un montant de 7 600,00 € HT ; soit 9089,60 € TTC.
- une remorque pour un montant de 2 290,00 € HT ; soit 2 738,84 € TTC.
- un tracteur-tondeuse pour un montant de 23 500,00 € HT ; soit 28 106,00 € TTC

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2010, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	33 390,00 €
COUT TOTAL T.T.C.	39 934,44 €
Subvention D.G.E. si obtention : 35 %	11 686,50 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	6 182,65 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2010	22 065,29 €

- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès des Sénateurs de la Moselle
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Divers et communications :

- Rhin Meuse : A compter du 1^{er} janvier 2010, la redevance pour l'Agence de l'eau Rhin Meuse passera de 0.424 € le M³ à 0.432 € le M³.
- Cireuse : Il a été passé commande d'une cireuse ALTO, pour la salle socioculturelle pour un montant de 1 160,50 € TTC .
- Brioches de l'amitié : La vente à rapporté la coquette somme de 821,71 €.
- Emplacement abribus : Une étude est en cours avec la Communauté des Communes en vue d'implanter l'abribus à l'annexe Hofmuhl.
- Traversée du village : Le Maire informe que le Conseil Général procèdera à la remise à neuf de l'enrobé dans la traversée du village courant du mois de mai ou juin 2010. La commune devra prévoir la prise en charge de la réfection éventuelle des trottoirs.
- Remplacement du tracteur ISEKI et achat d'une remorque et d'une débroussailleuse.
- Information sur la loi des finances et la réforme des collectivités.
- Compte rendu de la dernière réunion de la Communauté des Communes
- Intervention de Mme. Bouché Christine, Adjointe et présidente de l'association «les coucous», concernant l'achat de tables et chaises pour la salle socioculturelle par ladite association.